



→ Communiqué de presse

Jeudi 12 février 2009

Patrimoine culturel : Faire de notre patrimoine un levier de développement de la Région Bretagne

Sites archéologiques, cités médiévales, architecture religieuse, maisons rurales, châteaux, manoirs... Le patrimoine culturel, artistique et architectural breton est d'une grande diversité, plaçant la Bretagne au deuxième rang des régions françaises, juste derrière l'Île de France, pour le nombre d'édifices classés monument historique. La Région accompagne les initiatives de conservation et de restauration de cet héritage. A ce titre, par la mise en place de sa nouvelle politique, elle entend faire du patrimoine un outil de développement au service des territoires.

Le patrimoine au service du développement des territoires

En 2008 la Région aura contribué à restaurer ou à valoriser plus de 400 éléments du patrimoine de Bretagne.

En matière de conservation du patrimoine, la Région apporte une aide financière majorée aux initiatives locales inscrites dans le cadre de « **projets de territoires** ». Elle soutient alors des projets de développement à partir du patrimoine, initiés par un Pays, une intercommunalité, un département, une commune ou un réseau (par exemple, les Petites Cités de caractère ou les Communes du patrimoine rural de Bretagne).

Par ailleurs, la Région impulse des projets de valorisation du patrimoine correspondant à des thématiques régionales préalablement définies. Comme la restauration de bateaux dans le cadre du tourisme maritime ou encore l'éducation au patrimoine.



L'Abri du marin de Sainte-Marine

Une étude de valorisation a été subventionnée afin de permettre à la Commune de Combrit- Sainte Marine de bâtir un projet pérenne de valorisation de cet équipement, créé par Jacques de Thézac au début du siècle précédent au service des marins-pêcheurs. Ainsi, cette magique bâtisse rose « comme la couleur du bonheur » soulignait le philanthrope, sera désormais consacrée à la valorisation du patrimoine maritime à destination notamment du jeune public du Pays de Cornouailles.

La Chapelle du Christ à Plougouven

Située dans un des plus remarquables enclos paroissiaux de Bretagne, cet édifice de 1432, est restauré grâce au soutien de la Région. L'intervention régionale a été majorée, car au-delà de la propre valeur patrimoniale de l'édifice, la Commune a souhaité développer un projet de valorisation dans le cadre de l'association des 7 calvaires monumentaux. Elle développe à ce titre en partenariat avec ses 6 autres consoeurs bretonnes un programme partagé de circuit des enclos, d'animations culturelles, de conférences, d'expositions, de concerts, des soirées contées...

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

La sauvegarde et la conservation du patrimoine protégé

La Région intervient également dans la pure conservation du patrimoine. Elle participe ainsi au financement des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

La sensibilisation et la formation aux patrimoines

La Région encourage les actions et les expérimentations pérennes de qualité destinées à favoriser et à diffuser la connaissance des patrimoines, par le biais notamment des associations de sensibilisation, d'information et de formation aux patrimoines.

L'association « nature et mégalithes »

Désireuse de valoriser le patrimoine mégalithique de son territoire, cette association a bénéficié du soutien régional afin de développer son projet à l'échelle régionale, et de mettre en réseau 7 des plus importants sites mégalithiques des 5 départements bretons au travers d'un programme pluri-annuel de médiation du patrimoine. Le soutien régional « au projet » permet à la structure de développer son projet qui s'équilibre par son insertion dans de multiples partenariats locaux.



L'identification et l'évaluation du patrimoine culturel

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (n°2004-809, article 95), la conduite de l'inventaire est désormais une compétence régionale. Dans ce domaine, la Région souhaite apporter conseil et expertise dans le cadre de ses partenariats avec les territoires.

Elle propose des diagnostics, des recensements et études pour dégager le potentiel patrimonial des territoires, afin de faire du patrimoine culturel un enjeu de développement durable en matière de valorisation économique, de qualité environnementale et de cohésion sociale.

L'accompagnement du développement des territoires

A travers la mise à disposition de ses données sur le patrimoine bâti, la Région assiste les élus dans les prises de décisions en matière d'habitat et d'urbanisme. Pendant ses campagnes sur les territoires, elle sensibilise et implique tant les acteurs et décideurs locaux que l'ensemble des habitants.

La transmission pour une meilleure valorisation

Dans le cadre de sa nouvelle politique du patrimoine, la Région s'engage, en favorisant l'accès à la connaissance du patrimoine et en facilitant son appropriation par le public, à renforcer la dynamique de valorisation du patrimoine culturel, prolongement naturel de la démarche d'inventaire.

→ Les programmes de 2009

- Diagnostics et recensements sur les Pays de Fougères et du Trégor-Goëlo, sur le futur parc régional naturel Rance-Côte d'Emeraude, sur le parc naturel régional d'Armorique et le territoire de la rivière d'Étel.
- Etude thématique sur le Canal de Nantes à Brest et sur les objets mobiliers.



Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 RENNES CEDEX 7
T.: 02 99 27 13 54 - F.: 02 99 27 13 34
mail: presse@region-bretagne.fr
www.bretagne.fr